



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

# EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ  
DES SPÉCIALITÉS « ADMINISTRATIVE » ET « TECHNIQUE »  
CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION »  
GRADE « D'ADJOINT »

Épreuve écrite de compréhension de texte évaluée par une série de questions qui prennent appui sur un texte comprenant 30 lignes maximum. Certaines de ces questions sont d'ordre lexical et grammatical. D'autres engagent le candidat à réagir à sa lecture en justifiant son point de vue.

## CORRIGÉ

Le samedi 20 mai 2023

(Durée : 2 h 00 - coef : 2)

Ce sujet comporte 5 pages, y compris celle-ci. Veuillez vérifier que ce document est complet.

### A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

**Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie** : ni nom ou nom fictif, ni initiales, ni numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.

Sauf consignes particulières figurant sur le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée ou d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon (distribuées par le Centre de Gestion et de Formation) ne seront en aucun cas prises en compte.

**Document joint :**

- **Document : « *La restauration scolaire* » ..... page 3**
- ***Corrigé de questions* ..... page 4**

## Document :

# Des quotas de produits locaux dans la restauration scolaire dès août 2022

**COMMUNIQUÉ** - L'Assemblée de la Polynésie française a adopté, à l'unanimité, le projet de loi du Pays relatif à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire avec des quotas minimaux, dès la rentrée d'août 2022, pour les établissements du 1er et du 2nd degré, sur l'ensemble des archipels.

Cette loi du Pays proposée par le ministre de l'Agriculture, Tearii Te Moana Alpha, s'inscrit dans la politique d'actions du Gouvernement pour une meilleure hygiène de vie, et une meilleure santé des Polynésiens, avec notamment l'éducation des jeunes consommateurs à une alimentation saine et nutritive.

Elle s'inscrit également dans une démarche du Pays, de soutenir les circuits courts, de développer les filières agricoles et aquacoles locales, d'encourager une économie de proximité, et enfin de soutenir l'emploi polynésien.

À partir du 1er août 2022, les établissements scolaires des Australes, des îles de la Société, des Gambier et des Marquises, devront, au cours de l'année scolaire, utiliser 50% de fruits et légumes locaux, 80% de poisson, et 25% de produits vivriers locaux, dans la part des féculents. Le calcul se fait sur la base du poids des produits livrés aux services de restauration scolaire, avant préparation des repas. Le pourcentage minimum de viande locale est fixé à 15% pour Tahiti et Moorea. Pour les îles ne disposant pas de production de viande offrant les garanties sanitaires conformes à la réglementation, il n'y aura pas de taux minimal. Aux Tuamotu, tous les taux minimaux sont minorés de 10%, afin de prendre en compte les conditions peu propices à l'agriculture et au transport maritime de ces îles basses.

Afin d'assurer l'approvisionnement régulier et suffisant des services de restauration scolaire en produits locaux, le Pays poursuit de nombreux programmes d'infrastructures et d'aménagements ruraux : zones de collecte et de stockage, constructions d'ateliers d'agro-transformation, équipements à disposition des producteurs et des agro-transformateurs, etc. En contrepartie, les professionnels s'engagent à fournir une part de leur production à la restauration scolaire.

En parallèle de cette politique de quota, le Pays développe deux autres programmes pour l'éducation au goût et aux bons comportements alimentaires, en étroite collaboration avec les communes. Il s'agit de la création de potagers pédagogiques, de classes du goût, et de cooking classes, dans les écoles élémentaires.

Extrait de TNTV – publié le 26/11/2021 à 10 :16

## Corrigé de questions :

### I. Questions sur le texte (10 points).

- 1) **Quel est le sujet principal du document et pourquoi le Gouvernement de la Polynésie française a-t-il mis en place ces quotas ? (2 points)**

Ce document parle principalement de la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire. Le gouvernement a mis en place les quotas afin d'agir pour l'hygiène de vie, la santé de la population Polynésienne, le soutien à l'économie et l'emploi en Polynésie française.

Dans cette dynamique, des actions seront mises en place, telles que l'éducation des jeunes consommateurs à une alimentation saine et nutritive, le soutien des circuits courts, le développement des filières agricoles et aquacoles locales.

- 2) **Quelles sont les principales difficultés que peuvent rencontrer les communes ? (2 points)**

Les communes qui rencontreront des difficultés pour pouvoir respecter ces quotas seront principalement les communes ne disposant pas de centre d'abattage conforme à la réglementation. Aussi, seront concernées, les communes des îles basses ne pouvant disposer de conditions favorables à l'agriculture et connaissant des problèmes d'approvisionnement liés au transport de marchandises par la voie maritime.

- 3) **Quelles sont les solutions secondaires évoquées par le gouvernement afin de fournir les produits locaux dans le respect des quotas et de répondre à la problématique de santé ? (2 points)**

Afin d'assurer un approvisionnement constant, le gouvernement propose tout d'abord, d'abaisser les quotas pour les communes sujettes aux dites difficultés d'approvisionnement. Puis, il prévoit la mise en place d'infrastructures et des aménagements ruraux, tels que la création de zones de collecte et de stockage, la construction d'ateliers d'agro-transformation, la mise à disposition d'équipements aux producteurs et agro-transformateurs.

Concernant la problématique liée à la santé, le gouvernement prévoit des programmes d'éducation au goût et aux bons comportements alimentaires. Cette mise en route se fera en collaboration avec les communes et notamment par la création de potagers pédagogiques, de classes du goût, et de cooking classes, dans les écoles élémentaires.

- 4) **D'après vous, les communes seront-elles en capacité de respecter les quotas sur le long terme et d'atteindre les objectifs visés par le gouvernement ? (4 points)**

Vous répondrez à cette question en 10 lignes maximum

La mesure prise semble critiquable car elle présente autant des difficultés techniques, géographiques et financières qui sont propres à chaque commune que d'avantages.

Les défis actuels du développement durable, renforcés par le conflit Russo-Ukrainien, n'ont fait qu'aggraver la crise énergétique et alimentaire. Ce contexte atteste la nécessité de changer notre rapport à la consommation.

Aujourd'hui et plus que jamais, la consommation de produits locaux issus des circuits courts peut être perçue comme une nécessité à court, voire à long terme.

## II. Exercice (10 points).

### 1) Donnez un synonyme (1 point)

Propice (ligne 19) – (0.5 points) : Favorable, bon, convenable, opportun, heureux.  
Nutritive (ligne 8) – (0.5 points) : copieux, nourrissant, riche.

### 2) Donnez un antonyme à : (1 point)

Saine (ligne 7) – (0,5 points) : malsaine, mauvaise, nocive, aliénée, corrompue, malade, malade, nuisible, folle, détraquée, pourrie  
Soutenir (ligne 10) – (0,5 points) : Abandonner, décourager, empêcher, lâcher, arrêter, abattre

### 3) Dans la phrase ci-dessous, corrigez les quatre mots mal orthographiés.

« Elle s'inscrit également dans une démarche du Pays, de soutenir les circuits courts, de développer les filières agricoles et aquacoles locales, d'encourager une économie de proximité, et enfin de soutenir l'emploi polynésien » (2 points)

Elle s'inscrit également dans une démarche du Pays, de soutenir les circuits courts, de développer les filières agricoles et aquacoles locales, d'encourager une économie de proximité.

### 4) Réécrivez la phrase « En parallèle de cette politique de quota, le Pays développe deux autres programmes pour l'éducation au goût et aux bons comportements alimentaires, en étroite collaboration avec les communes. » ? (2 points)

Les communes participent avec le Pays au développement de programmes pour l'éducation au goût et aux bons comportements alimentaires à côté de cette politique de quota.

### 5) Dans la phrase « L'Assemblée de la Polynésie française a adopté ... » conjuguez le verbe adopter aux quatre temps simples de l'indicatif (précisez pour chacun, le temps utilisé) (4 points)

Présent : L'Assemblée de la Polynésie française adopte  
Imparfait : L'Assemblée de la Polynésie française adoptait  
Passé simple : L'Assemblée de la Polynésie française adopta  
Futur : L'Assemblée de la Polynésie française adoptera